

ARCHIMÈDE

Commission CSEC
Manpower France
Réunion du 23 septembre 2022



ManpowerGroup®

SOMMAIRE



Introduction

Déjà réalisé

Le projet de macrozoning

Le projet de microzoning

Les ambassadeurs

Les actions des ambassadeurs et des équipes

Les premiers résultats des ateliers de microzoning

Une décoration à définir

Le rétroplanning prévisionnel IRP

Annexe 1 – Kit de préparation des ateliers de Microzoning

Annexe 2 – FAQ Archimède (au 21 septembre 2022)

Introduction - Rappels

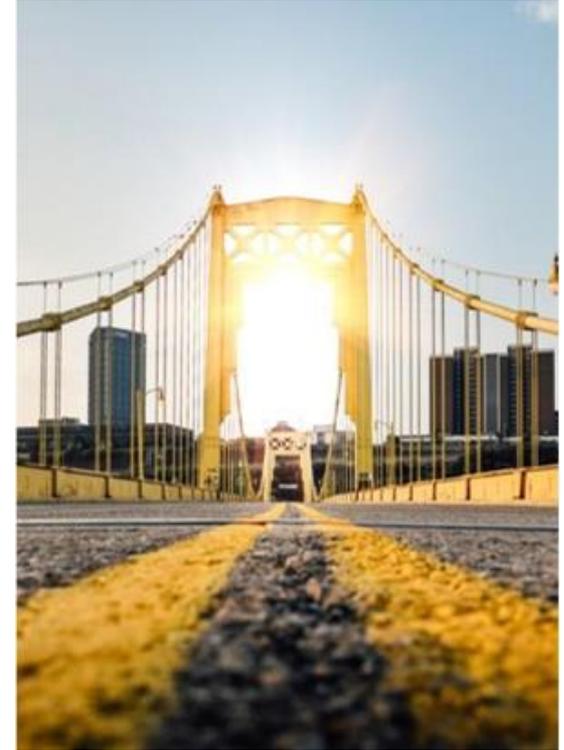
Rappels sur les principes directeurs du Projet



→ L'exemplarité au cœur du projet Archimède

- Les espaces de travail sont **décloisonnés**
- Les postes ne sont **pas attribués, le taux de partage (ou flex) est fixé à 0,6**
- Les équipes possèdent leur **territoire**
- Les **bureaux individuels** cloisonnés **statutaires** sont supprimés
- Un bel espace central **généreux et convivial type « place du village »**
- Un **parcours visiteurs cadré** avec la création d'une **zone bien identifiée dans le bâtiment**
- Des **équipements digitaux** adaptés et harmonisés
- Des **managers au cœur de leurs équipes**
- Des espaces **innovants, modernes et attractifs**
- Un **panel varié d'espaces** adapté à chaque besoin en libre service ou réservable
- Des **règles de vie** au cœur de la réussite collective

Principes partagés avec l'ensemble des instances concernées





Le **flex office** au service d'un environnement dynamique

Le flex office offre une **approche dynamique** de l'environnement de travail dans lequel les salariés n'ont **plus de poste de travail attribué**.

Il se caractérise par :

- Un environnement **partagé** organisé en territoire d'équipe
- Un nombre de **positions alternatives** (collaboration / informel) plus important
- Une valorisation de l'utilisation des **nouvelles technologies mobiles**

Le flex office permet :

- Un **environnement flexible** qui permet d'intégrer plus facilement les évolutions de l'entreprise
- Une surface globale **mieux exploitée**

Rappels sur Landscape

Etages occupés par Manpower et les services du bâtiment

- Etages Manpower Group : **17^{ème} au 21^{ème} étage**
- Terrasses
- Restaurants : RdC et R-2
- Business center : R-1
- Salle de sport : R-1



Déjà réalisé

Implication des instances – Etapes réalisées

DECEMBRE 2021

9 décembre : CSEC : 1^{ère} annonce d'un projet de déménagement par Franck Bodikian, DGRH Manpower

MARS ET AVRIL 2022

9 mars : Accord au niveau du CSEC d'implication des instances : commission CSEC Archimède / Sécafi / Articulation des instances

22 mars : CSE SIEGE : point sur le projet Archimède et désignation des représentants Siège à la Commission Archimède

28 mars : CSE IdF : projet Archimède - désignation du représentant IDF à la Commission Archimède

6 avril : 1^{ère} réunion de la Commission Archimède

21 avril : CSE SIEGE : Retour sur la commission Archimède par les représentants

JUIN ET JUILLET 2022

27 juin : 2^{ème} réunion de la Commission Archimède

1^{er} juillet : 3^{ème} réunion de la Commission Archimède - Visite de Landscape par les membres de la Commission CSEC Archimède

7 juillet : Réunion du CSEC Manpower France – Avis favorable du CSEC sur le projet de déménagement du Siège social et du plateau DR Ile-de-France (10 pour, 2 contre)

19 juillet : CSE IdF et CSE Siège : Retour sur la commission Archimède par les représentants

SEPTEMBRE 2022

6 septembre : CSSCT Siège : information sur le projet de déménagement - Echanges

22 septembre : Visite de Landscape par les élus du Siège (CSE et CSSCT)

23 septembre : 4^{ème} réunion de la Commission Archimède

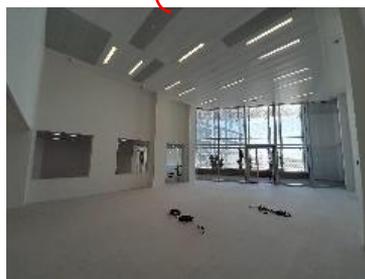
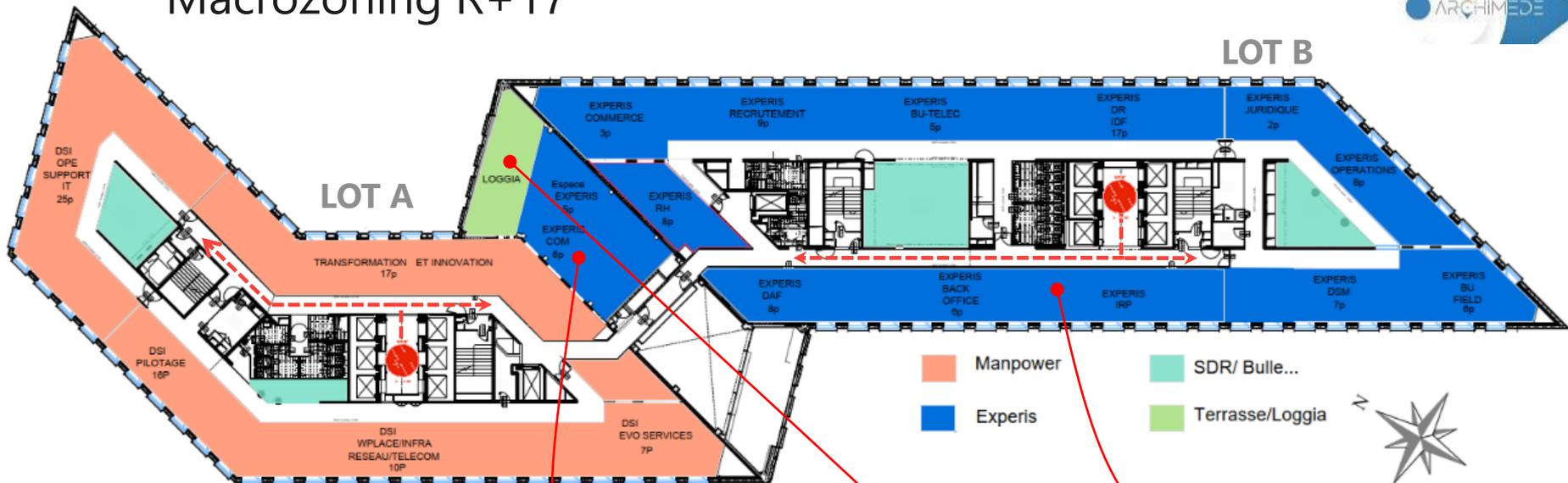
26-27 septembre : CSE IdF : Retour sur la commission Archimède par les représentants

Le projet de macrozoning

Rappels : environnement immédiat du bâtiment Landscape



Macrozoning R+17



Espace « plein ciel »

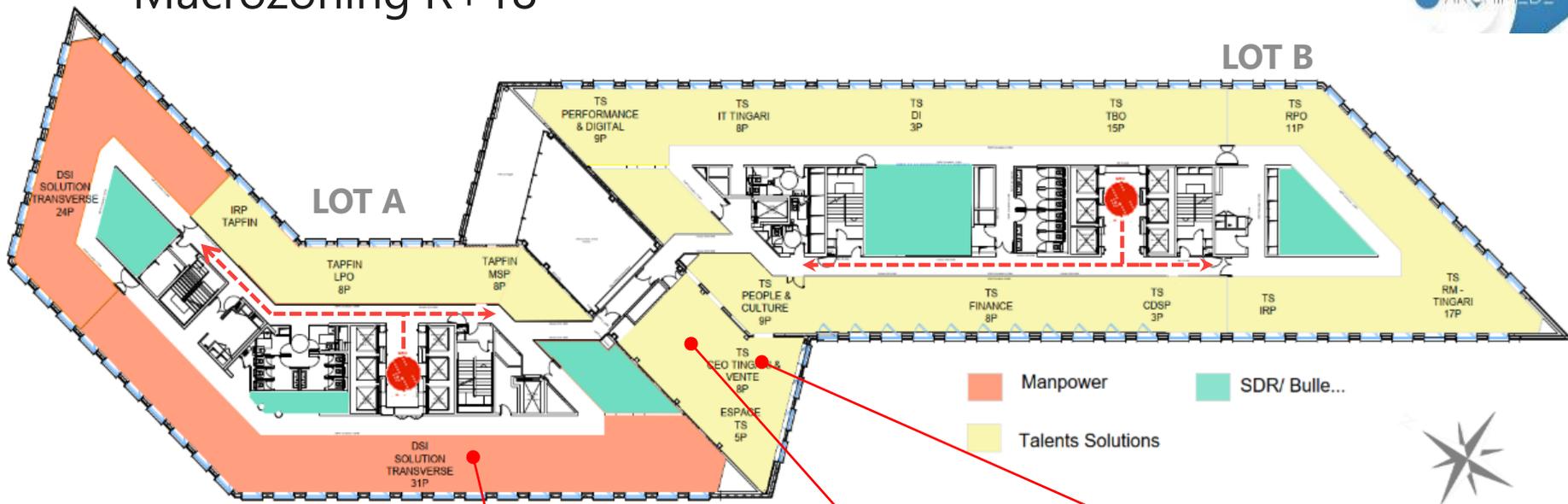


Le sky Garden

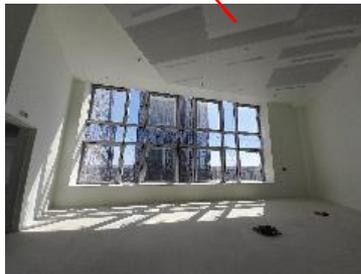


Plateau

Macrozoning R+18



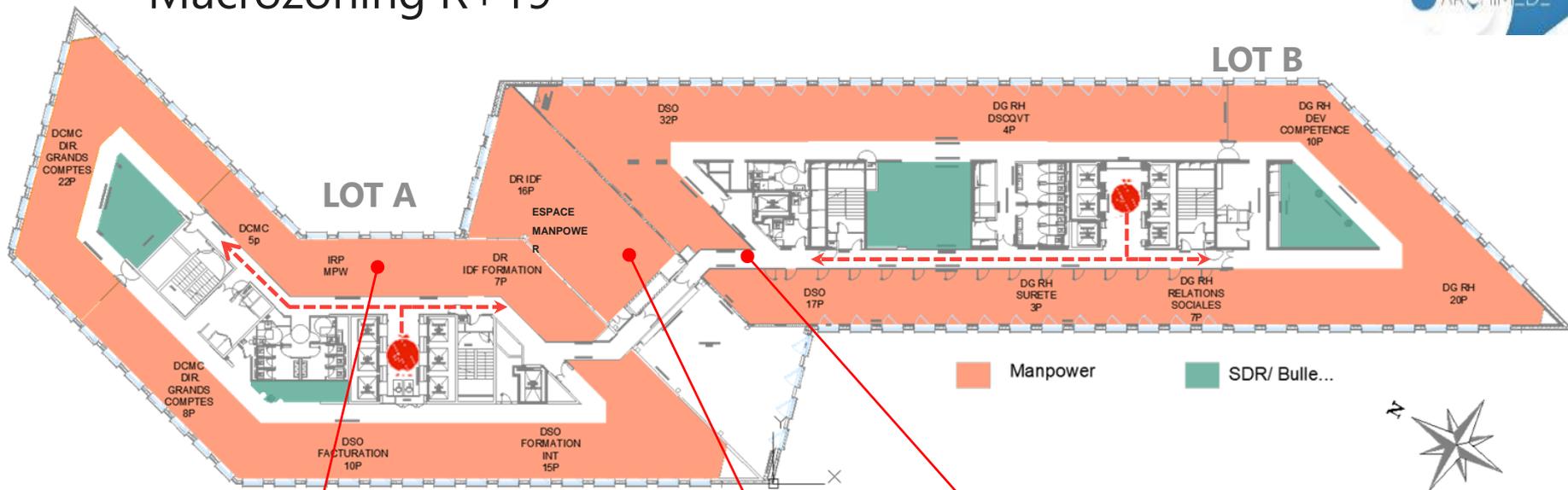
Plateau



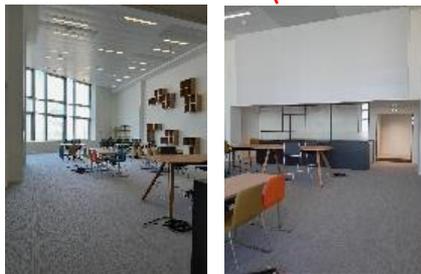
Espace « plein ciel »



Macrozoning R+19



Des grandes fenêtres avec une vue dégagée sur la Défense

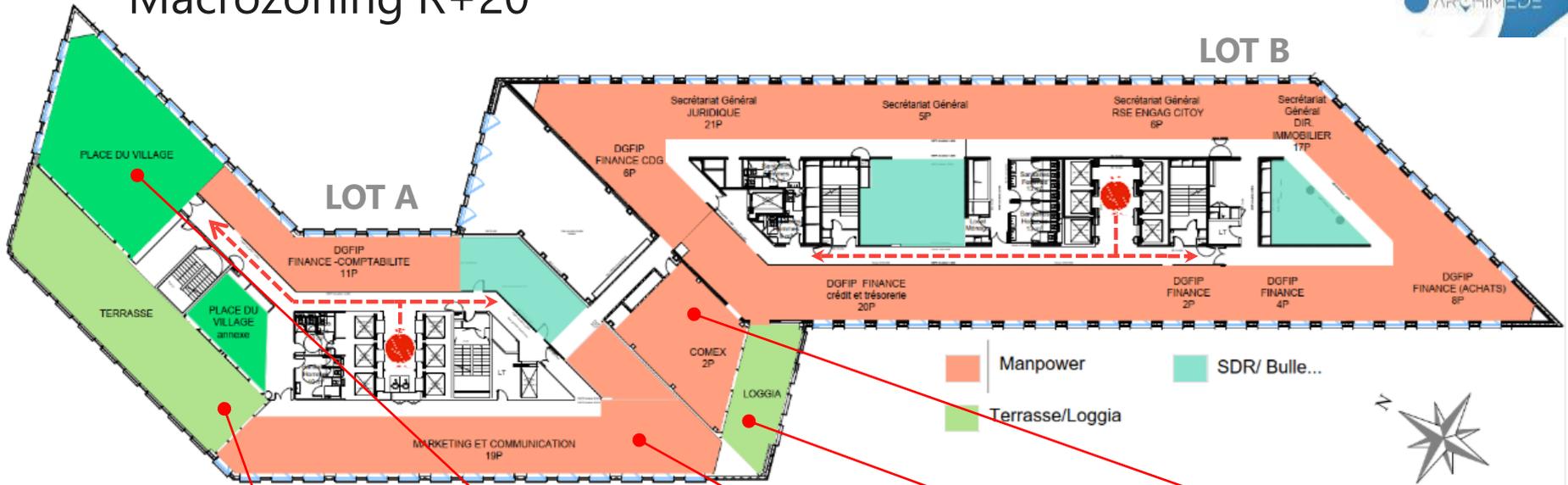


Espace « plein ciel »



Une circulation horizontale fluide

Macrozoning R+20



Terrasse



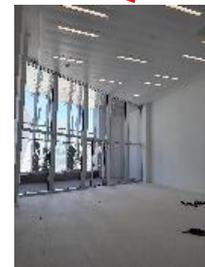
Espace « plein ciel » donnant sur la terrasse



Plateau donnant sur la terrasse

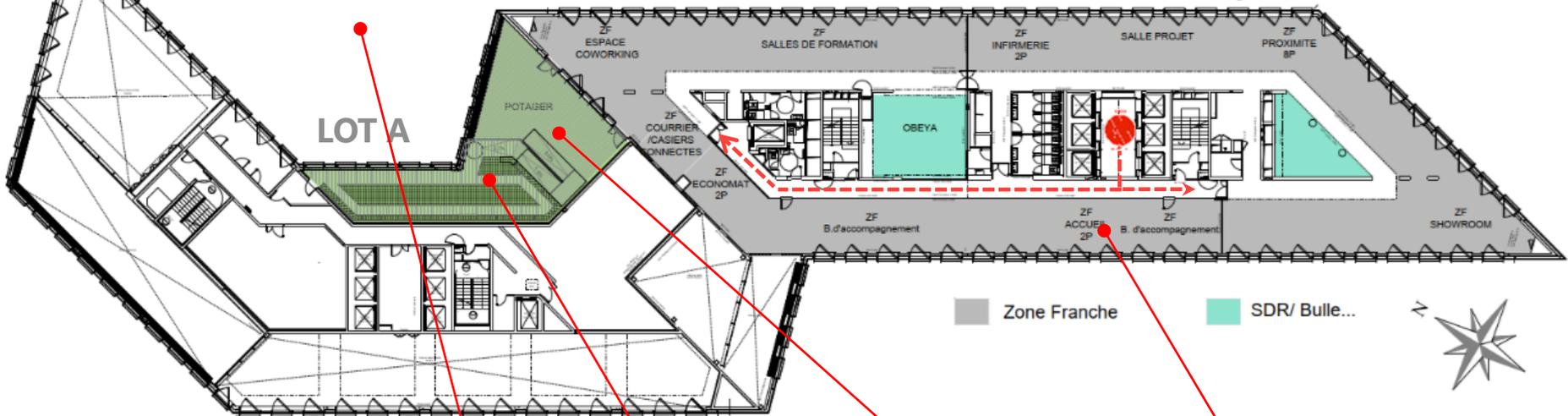


Sky Garden



Espace « plein ciel »

Macrozoning R+21



Le Potager

Plateau

Le projet de microzoning

Lexique de l'aménagement (1/2)

Bench :

Un bench est un ensemble de postes de travail reliés entre eux par une structure commune. Il peut regrouper 2, 4 ou 6 postes en un seul élément.

Bulles/Box :

Les bulles sont des salles de réunion de 2 à 4 places maximum et permettent aux collaborateurs de se réunir de façon spontanée, c'est-à-dire, sans réserver l'espace au préalable.

Clean desk / « Bureau blanc » :

Le partage de poste (cf. Flex office/environnement dynamique) nécessite de la part de chaque collaborateur, au moment de quitter son poste, de vider et de laisser propre la surface du bureau et son équipement, prêts à être utilisés par d'autres collaborateurs.

Flex office / Environnement dynamique :

Se caractérise par le partage des postes et permet une variété d'usages en dehors du poste de travail et des salles de réunion classiques. L'aménagement global favorise la mobilité des collaborateurs, à l'échelle du plateau / de l'étage et de l'immeuble.

Micro-zoning :

La phase de micro-zoning consiste à détailler l'aménagement des espaces communs, collaboratifs et des zones d'équipes. Elle définit le type, le positionnement et la quantité des mobiliers (postes de travail et mobiliers supports).



Lexique de l'aménagement (2/2)

Plateau :

Le plateau constitue la surface de référence au niveau de l'étage. Un étage peut contenir plusieurs plateaux de travail.

Positions collaboratives :

Concernent les positions en salles de réunions, espaces projets, espaces de créativité, bulles, etc. Elles peuvent être considérées comme des positions de travail alternatifs et n'incluent pas les positions informelles.

Poste de travail :

C'est un poste qui propose une position de travail classique, disposant des connectiques nécessaires, d'un siège de travail ergonomique et d'une surface de travail de 140x80cm. Il se situe en premier jour.

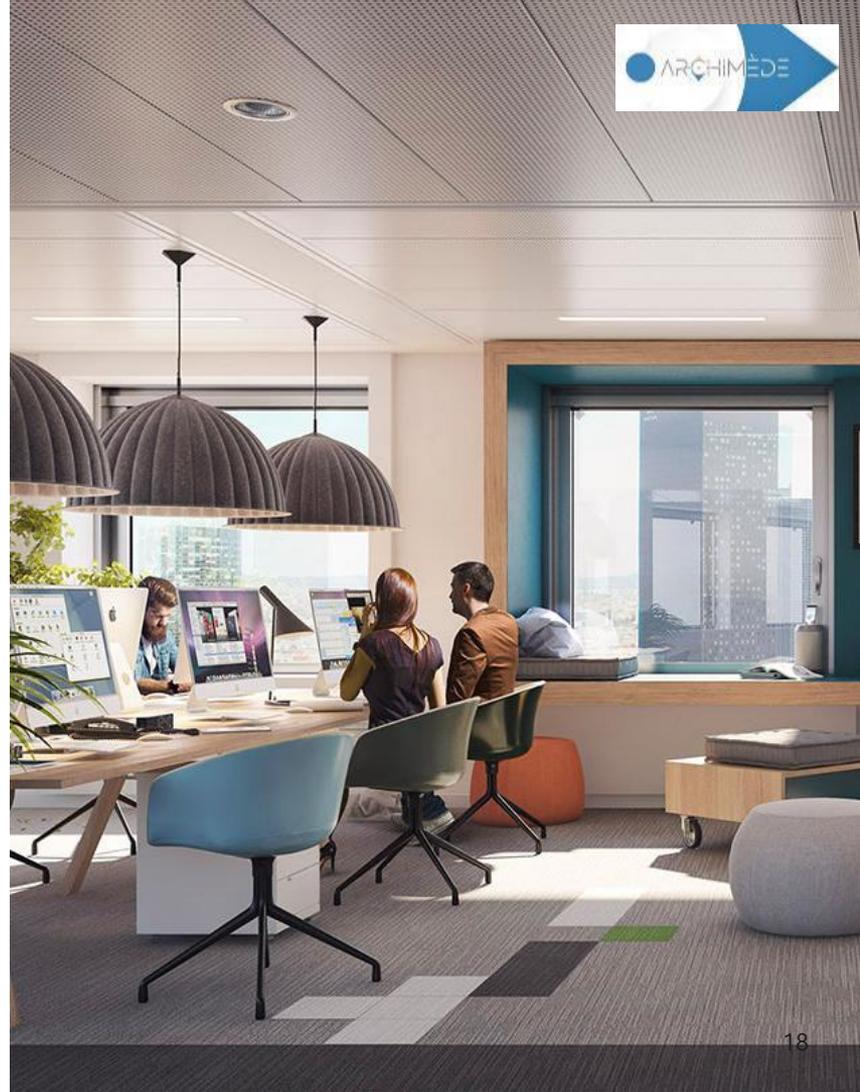
Taux de partage :

Correspond au nombre de postes défini par collaborateur. Il s'applique en flex office/environnement dynamique. Un taux de partage de 0,6 correspond à la présence de 6 postes pour 10 collaborateurs.

Territoires d'équipe :

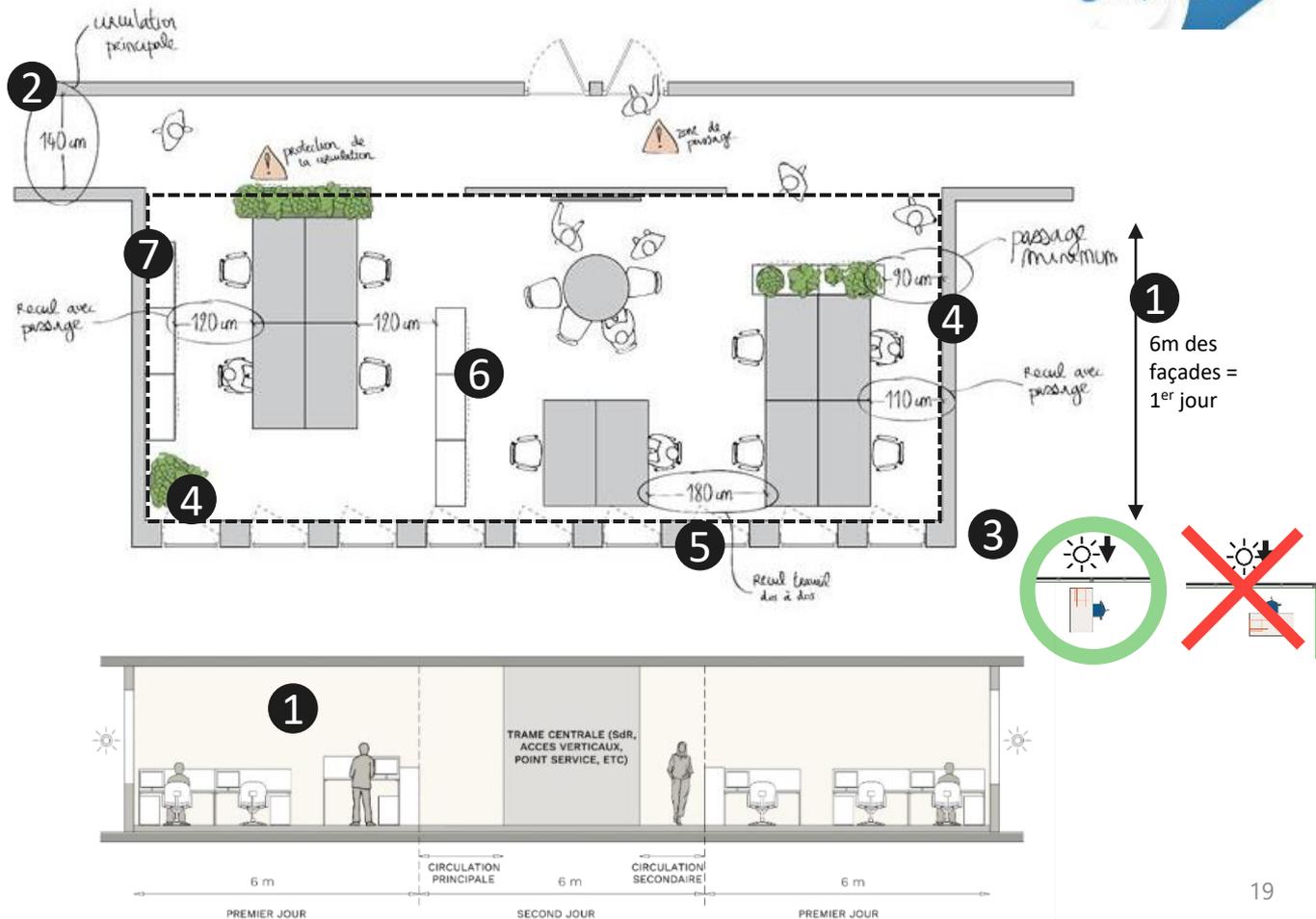
Le territoire d'équipe est un espace partagé non cloisonné dans lequel les collaborateurs d'une même équipe peuvent se retrouver. Il est un point d'ancrage et de personnalisation. Il est constitué d'un écosystème d'espaces support de proximité mutualisés.

La personnalisation se fait à la maille de l'équipe et plus de façon individuelle



Quelques règles d'aménagement

- 1 Toutes les positions de travail sont **implantés en premier jour**
- 2 La circulation principale relie les espaces de travail à toutes les issues sans interruption : Elle mesure 1,40 M
- 3 Pour ne pas être ébloui par la lumière naturelle, il est préférable d'implanter les **positions de travail à la perpendiculaire aux façades**.
- 4 **Distance à respecter entre une cloison et une position** = 0,90 M ou 1,20 M (La distance est plus grande si il y a des rangements contre la cloison)
- 5 Distance arrière pour deux **positions dos à dos** = 1,80 M
- 6 Armoire mi-haute à placer uniquement contre les banchs lorsque ces derniers sont situés le long de la circulation ou entre les banchs comme éléments de séparation
- 7 Armoire haute : à placer exclusivement contre un mur plein.



Les ambassadeurs

Les ambassadeurs

124 ambassadeurs Manpower France (Siège et Ile-de-France)

Toutes les Directions concernées

- Participation active de toutes les équipes

Toutes les marques concernées

6 représentants du personnel Manpower France (dont le Rapporteur de la commission CSEC Archimède) parmi les 124 ambassadeurs

- Transparence des actions

Les réunions des ambassadeurs : un rôle clef



Ateliers de microzoning

MP-FR GROUPE PROJET ARCHIMEDE
À MP-FR GROUPE PROJET ARCHIMEDE

Ce message a été envoyé avec l'importance Haute.



Répondre Répondre à tous Transférer

ven. 09/09/2022 12:21

Message aux ambassadeurs Archimède des ateliers de microzoning

Vous allez prochainement participer à un atelier de microzoning.

Vous trouverez en PJ un document présentant le macrozoning de l'immeuble Landscape, c'est-à-dire la localisation des différentes équipes du 17^{ème} au 21^{ème} étage. Le macrozoning a été défini à partir des besoins exprimés par les équipes au cours des entretiens, de l'enquête collaborateurs et de l'atelier liens fonctionnels.

Afin de vous préparer au mieux, vous pouvez dès maintenant prendre connaissance du **macrozoning de votre direction**.

Lors de votre atelier de microzoning, le positionnement des différents territoires pourra être ajusté, **tout en restant au sein de l'espace prévu pour la direction** (par exemple : permutation/glisement d'équipes).

Bien à vous

L'équipe projet Archimède



Pensez à l'environnement avant d'imprimer ce message / Think of the environment before printing this message

Manpower France applique le droit à la déconnexion.

Kit de préparation des ateliers de
microzoning en annexe 1

Planning projet et objectifs des ateliers de co-conception



Choix bâtiment



Démarrage travaux



Déménagement



CADRAGE et ACCULTURATION

MACRO-ZONING

ATELIERS DE CO-CONCEPTION

PLANS

ATELIERS D'APPROPRIATION

FORMATIONS MANAGERS

AMELIORATION CONTINUE - REX

Du 8/09 au 19/09 :
Ateliers de CO-CONCEPTION des ESPACES DE TRAVAIL

- **Objectifs des ateliers :** coconstruire les territoires d'équipe sur la base d'une proposition de plan (positionnement des postes de travail et définition des usages des espaces supports et collaboratifs)

Du 15/09 au 16/09 :
ATELIERS de CO-CONCEPTION des ESPACES COMMUNS

- **Objectifs des ateliers :** coconstruire l'usage et l'ambiance des espaces communs emblématiques

Visite prévue de Landscape le **13 octobre 2022**

Travail en continu avec la commission CSEC Archimède

Les actions des ambassadeurs et des équipes

Rôles des ambassadeurs, des managers et des équipes



Des ambassadeurs participent aux ateliers de co-conception du microzoning
Référents métiers

Confirment les besoins spécifiques des équipes en terme d'organisation et d'aménagement.

Organisent en amont des échanges avec leurs collègues et managers afin de préparer les ateliers



Porteurs du projet de transformation

Remontent en amont des ateliers, les besoins spécifiques et organisationnels des équipes auprès des ambassadeurs



Travail en continu avec les représentants du personnel et Sécafi



Les premiers résultats des ateliers de microzoning avec les ambassadeurs

A large white circle containing the text is surrounded by decorative curved lines. A thick orange line curves from the bottom left towards the right, and a thinner blue line curves from the bottom left towards the top left.

Projet - Plan de microzoning R+20



Projet - Plan de microzoning R+21



Une décoration à définir

FIL ROUGE

Le lien indissociable entre l'humain et l'expertise

Aujourd'hui le groupe Manpower est caractérisé par deux concepts phares, **l'humain** qui est la pierre de fondation de groupe et **l'expertise** qui atteste de son statut de leader mondial. Si la tour Landscape, par son aspect innovant, le choix de ses matériaux et sa localisation véhicule la notion d'expertise et d'excellence du groupe, il lui manque aujourd'hui la dimension humaine.

Le concept architectural vise donc à véhiculer ces deux valeurs, en combinant l'architecture du site très dynamique et des aménagements chaleureux et doux qui replacent l'humain au centre de la tour.

L'humain



L'expertise



FIL ROUGE

1^{er}
projet

V1 – des bureaux élégants

Cette version s'inspire des lobbys d'hôtels en proposant des espaces chaleureux et élégants. La grande luminosité du site est mise à profit, permettant d'utiliser des couleurs profondes et de jouer sur les contrastes. Les matériaux nobles, textiles, bois, apportent une qualité à l'ensemble et viennent rappeler le hall de la tour.



2^{ème}
projet

V2 – des bureaux scandinaves

Ici l'ambiance générale se veut douce et apaisante. Le bois est omniprésent, la palette de couleurs est volontairement restreinte avec un travail en nuances et camaïeu et les mobiliers privilégient les formes arrondies et les teintes naturelles. Par un choix de teintes et de matériaux clairs, l'ensemble accentue la luminosité de la tour.



Luminosité

Formes simples

Sobriété

Matérialité

Bois

Camaïeu de couleurs

3^{ème}
projet

FIL ROUGE

V3 - des bureaux audacieux

La couleur fait partie intégrante du projet. Si l'espace reste chaleureux et accueillant, on lui ajoute une dimension ludique voir « arty » avec des touches de couleur surprenantes, de suspensions géantes, des mobiliers disruptifs. L'ambiance générale se veut ludique et accessible.



Mobilier surprenant



Teintes pastel



Jeux graphiques



Suspensions colorées



Coloré



Moderne

Archimède – Fil rouge

Le rétroplanning prévisionnel IRP

PROJET D'AGENDA IRP – SEPTEMBRE A DECEMBRE 2022



INFORMATION REGULIERE DES CSE/CSSCT SIEGE ET IDF LORS DES REUNIONS MENSUELLES

TRAVAUX PREPARATOIRES / MATERIAUX ET EQUIPEMENTS

Les dates mentionnées sont susceptibles d'êtes ajustées

TRAVAUX PREPARATOIRES / PLANS

TRAVAUX DES IRP / PLANS

TRAVAUX DES IRP / MATERIAUX ET EQUIPEMENTS

23 septembre 2022

Du 17 octobre au 22 octobre 2022

8 novembre 2022

14 novembre 2022

17 novembre 2022

Du 21 novembre au 25 novembre 2022

6 décembre 2022

8 décembre 2022

22 décembre 2022

Commission CSEC ARCHIMEDE

Rappels

Macro et micro zoning

Bilan réunions avec les ambassadeurs

Agenda /prochaines étapes

CSSCT SIEGE
20 octobre 2022

CSSCT Est IDF
19 octobre 2022

Présentation des projets de plans pour implication et remontée des CSSCT Siège et IdF.

CSSCT CENTRALE
- Plans

Commission CSEC ARCHIMEDE

Plans

CSEC
Plans

CSSCT SIEGE
21 novembre 2022

CSSCT Est IDF
23 novembre 2022

Matériaux et équipements

CSSCT CENTRALE
Matériaux et équipements

Commission CSEC ARCHIMEDE
Matériaux et équipements

CONSULTATION FINALE CSEC / PROJET GLOBAL AMENAGEMENT LOCAUX

Consultation CSEC

Projet global d'aménagement (plans/matériaux/équipements)

Association en continu de l'expert Sécafi

Annexe 1 - Kit de préparation des ateliers de microzoning

KARDHAM

KIT DE PRÉPARATION DES ATELIERS DE MICROZONING

Août 2022



A destination des managers et ambassadeurs du projet Archimède



Pour une lecture rapide, référez-vous aux slides signalés par une loupe

Du **8 au 19 septembre 2022**, vont se dérouler les **ateliers de co-conception** des espaces de notre futur bâtiment Landscape. En tant que manager ou/et ambassadeur, votre contribution est essentielle pour définir au mieux votre futur territoire.

Ce kit explique :

- les **attendus** des ateliers de co-conception,
- le **rôle** des ambassadeurs et managers dans ce processus,
- les modalités de **validation**.

Vous trouverez également :

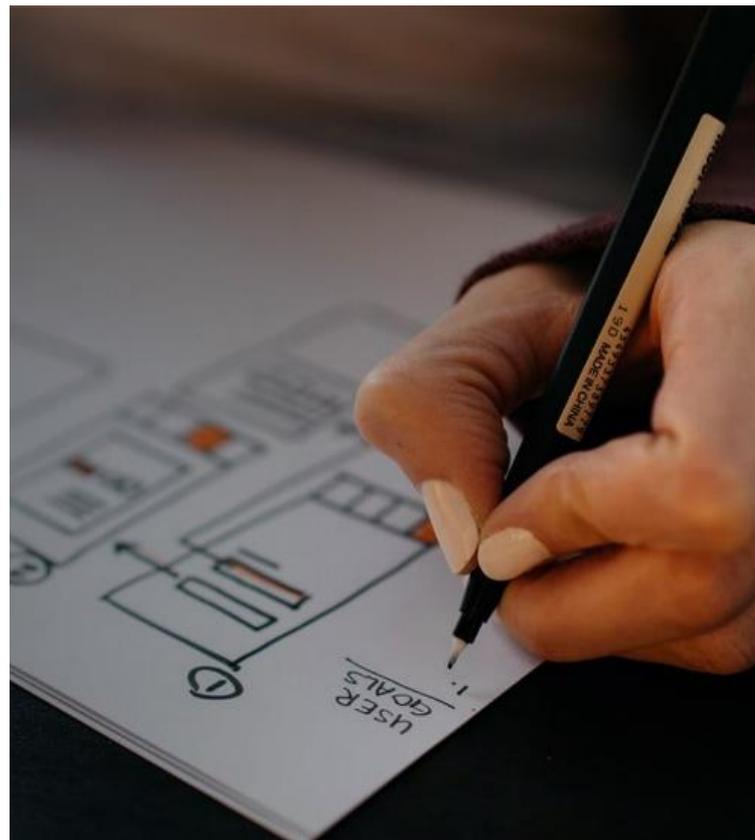
- des informations pratiques qui vous permettront d'**animer les échanges** avec vos équipes,
- un **lexique** sur le langage lié à l'aménagement pour vous familiariser avec ce vocabulaire spécifique,
- un résumé des règles de l'art en matière d'aménagement,
- un rappel des grandes caractéristiques du bâtiment.

Bonne lecture !

L'équipe projet Archimède



1. Planning projet, rôle et champ d'action des managers et des ambassadeurs



Planning projet et objectifs des ateliers de co-conception



Choix bâtiment

Démarrage travaux

Déménagement



Du 8/09 au 19/09 :
Ateliers de CO-CONCEPTION des ESPACES DE TRAVAIL

➤ **Objectifs des ateliers :** coconstruire les territoires d'équipe sur la base d'une proposition de plan (positionnement des postes de travail et définition des usages des espaces supports et collaboratifs)

Du 15/09 au 16/09 :
ATELIERS de CO-CONCEPTION des ESPACES COMMUNS

➤ **Objectifs des ateliers :** coconstruire l'usage et l'ambiance des espaces communs emblématiques

Travail en continu avec la commission CSEC Archimède

Dates des ateliers de co-conception : espaces de travail (microzoning) et des espaces communs

ATELIERS de CO-CONCEPTION des ESPACES DE TRAVAIL (Microzoning)

Du 8/09 au 19/09

8 SEPT. MATIN	8 SEPT. APRÈS-MIDI	9 SEPT. MATIN	9 SEPT. APRÈS-MIDI	12 SEPT. MATIN	12 SEPT. APRÈS-MIDI	13 SEPT. MATIN	14 SEPT. MATIN	16 SEPT. MATIN	19 SEPT. APRÈS-MIDI
ZONE FRANCHE MULTIMARQUES + FORMATION MPW	DSI + DTI MPW	TALENT SOLUTIONS	EXPERIS	DSO MPW	DGRH MPW	DIRECTION FINANCE MPW	DCMC + Direction MARKETING COMMUNICATION	DR IDF MPW	SECRETARIAT GENERAL MPW

ATELIERS de CO-CONCEPTION des ESPACES COMMUNS

Du 15/09 au 16/09

15 SEPT. MATIN	15 SEPT. APRÈS-MIDI	16 SEPT. MATIN
----------------	---------------------	----------------

Rôles des parties-prenantes



Participent aux ateliers de co-conception du microzoning Référénts métiers

Confirment les besoins spécifiques des équipes en terme d'organisation et d'aménagement.

Organisent en amont des échanges avec leurs collègues et managers afin de préparer les ateliers



Porteurs du projet de transformation

Remontent en amont des ateliers, les besoins spécifiques et organisationnels des équipes auprès des ambassadeurs

IRP



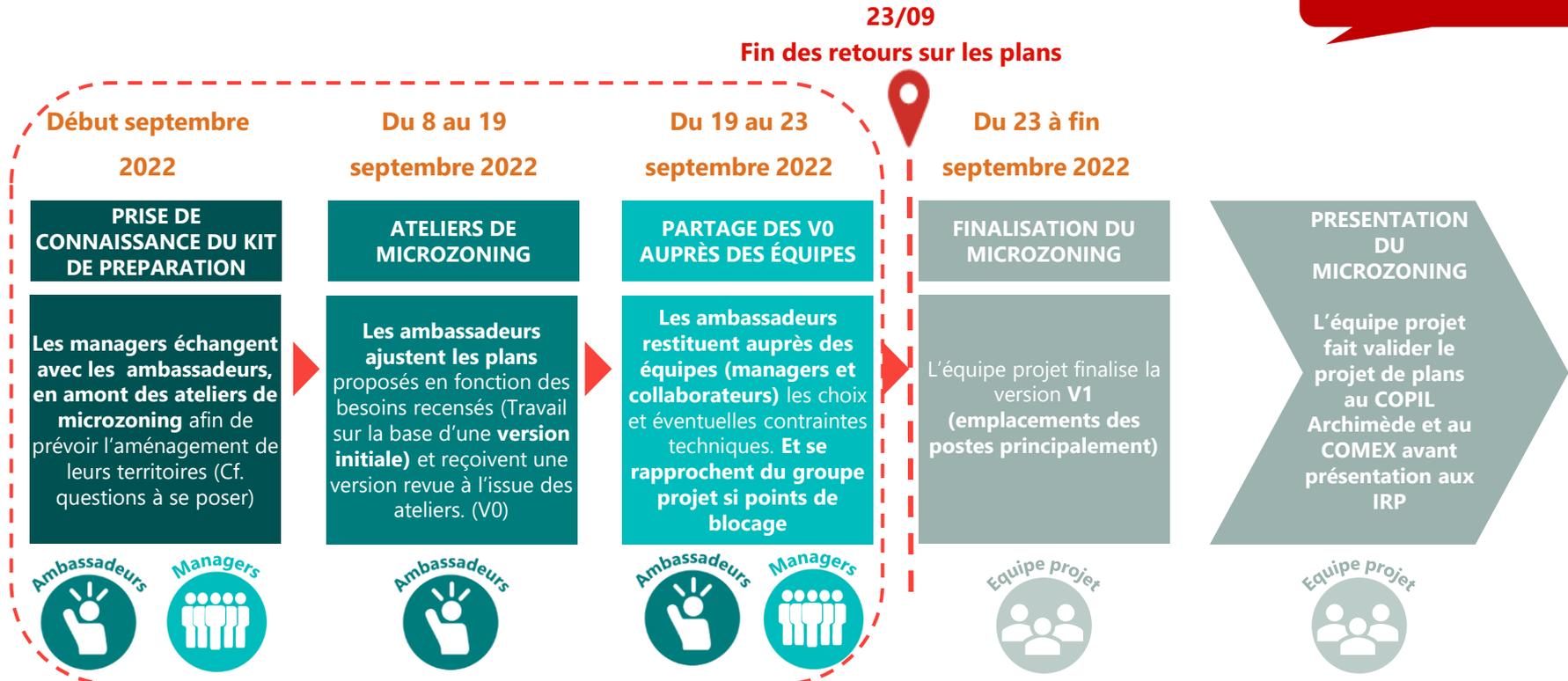
Travail en continu avec la commission les IRP

2. Préparation et processus de validation des ateliers de microzoning



Votre rôle dans la démarche

Important !



Les versions de plans permettant les échanges sont des versions de travail projet et ne constituent en rien des versions finales

En pratique...



Prenez date dès à présent avec vos équipes pour la préparation et la restitution

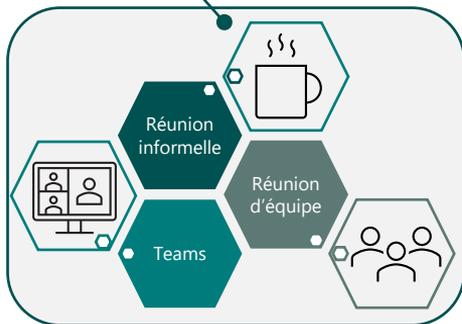
Avant votre atelier

1 PRENDRE DATE POUR PRÉPARER LES ATELIERS DE MICROZONING

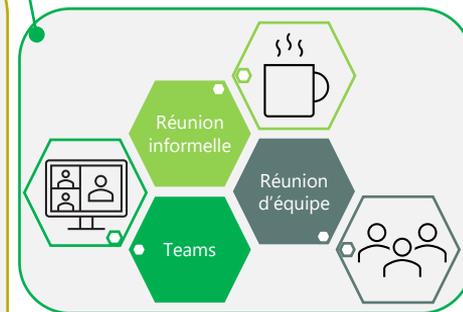
2 QUESTIONS À SE POSER EN AMONT DE L'ATELIER

Entre l'atelier et le 23 septembre

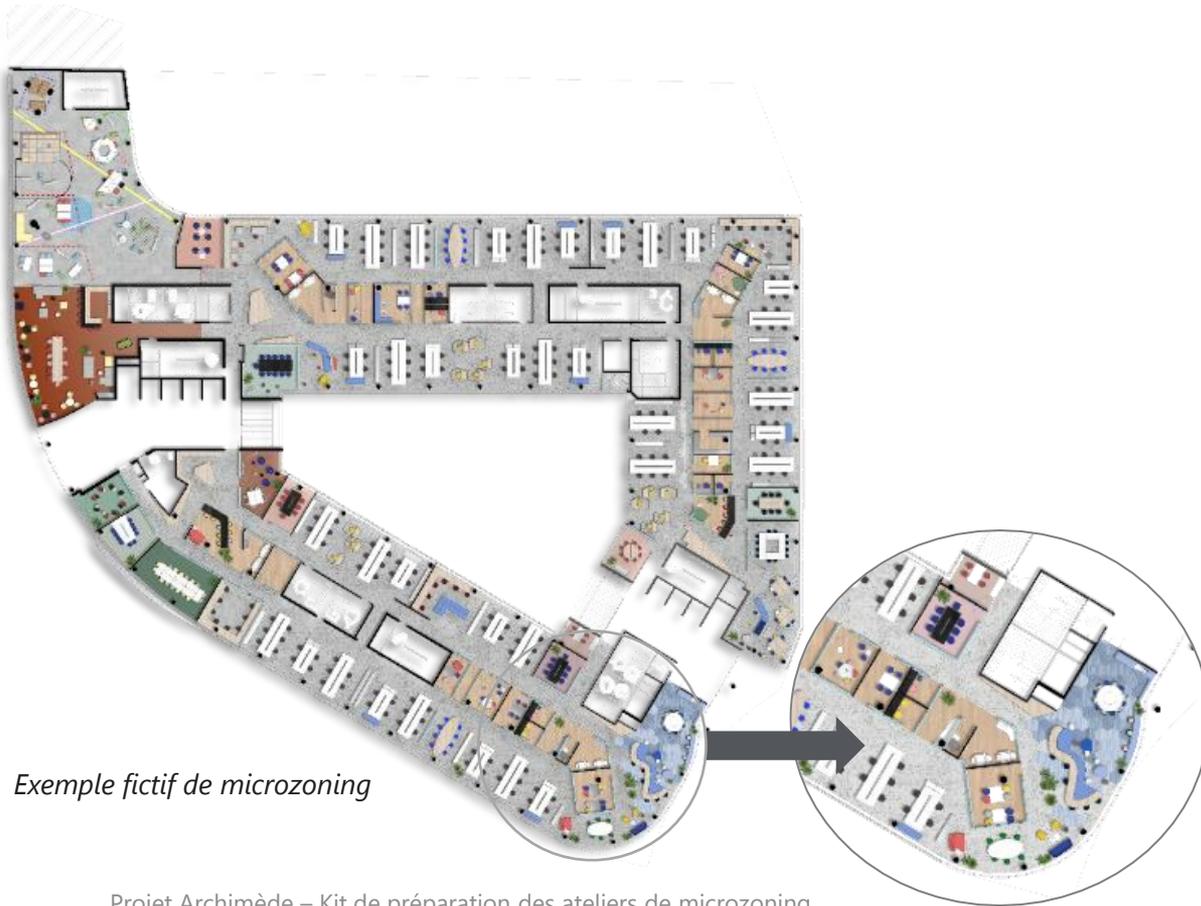
3 PARTAGER LES VO AVEC LES ÉQUIPES ET REMONTER LES POINTS BLOQUANTS



- Quelles sont les **règles de fonctionnement**, si elles existent, de votre territoire ? (exemples : uniquement des benches de 2-4-6 personnes, **regroupement** des personnes avec un fort usage du téléphone, mode projet...)
- Quels sont vos besoins en termes de **confidentialité** : visuelles et/ou sonores ?
- Où situer les zones de **management visuels** ? (mur d'affichage, mobilier, zone stand-up,...)
- Comment positionner les **rangements** d'équipes au sein du territoire ?
- Où **positionner le(s) manager(s) et assistante(s)** ?
- Quels sont **les besoins spécifiques métiers** ? (en termes de mobiliers ou d'organisation de l'espace)
- Quels sont **les espaces support** dont vous avez prioritairement besoin à proximité de votre territoire ?



Comment se déroule un atelier de microzoning ?



Exemple fictif de microzoning

Introduction :

- Rappel du projet
- Explication de la physionomie du bâtiment
- Présentation de la répartition des équipes dans le bâtiment (macro zoning)
- Présentation des règles d'aménagement

Co-conception :

- Présentation d'une proposition initiale de plan avec prise en compte des implantations possibles des postes de travail, besoins spécifiques métiers...
- Echange sur la base de la version initiale pour création des plans, positionnement de besoins spécifiques métiers (via post it)
- Prise en compte des modifications de plan en direct lorsque cela est possible

A l'issue de l'atelier :

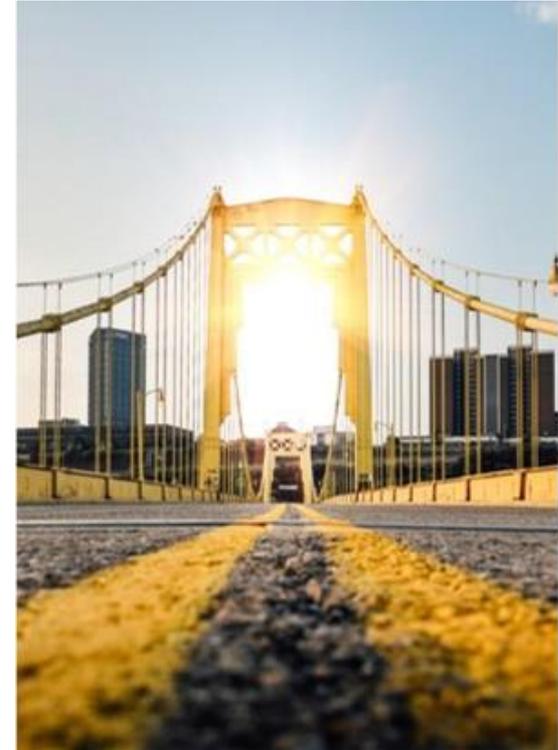
Les ambassadeurs reçoivent une version revue des plans (V0) pour échange avec leurs équipes

3. Rappel du projet



→ L'exemplarité au cœur du projet Archimède

- Les espaces de travail sont **décloisonnés**
- Les postes ne sont **pas attribués, le taux de partage (ou flex) est fixé à 0,6**
- Les équipes possèdent leur **territoire**
- Les **bureaux individuels** cloisonnés **statutaires** sont supprimés
- Un bel espace central **généreux et convivial type « place du village »**
- Un **parcours visiteurs cadré** avec la création d'une **zone bien identifiée dans le bâtiment**
- Des **équipements digitaux** adaptés et harmonisés
- Des **managers au cœur de leurs équipes**
- Des espaces **innovants, modernes et attractifs**
- Un **panel varié d'espaces** adapté à chaque besoin en libre service ou réservable
- Des **règles de vie** au cœur de la réussite collective





Le **flex office** au service d'un environnement dynamique

Le flex office offre une **approche dynamique** de l'environnement de travail dans lequel les salariés n'ont **plus de poste de travail attribué**.

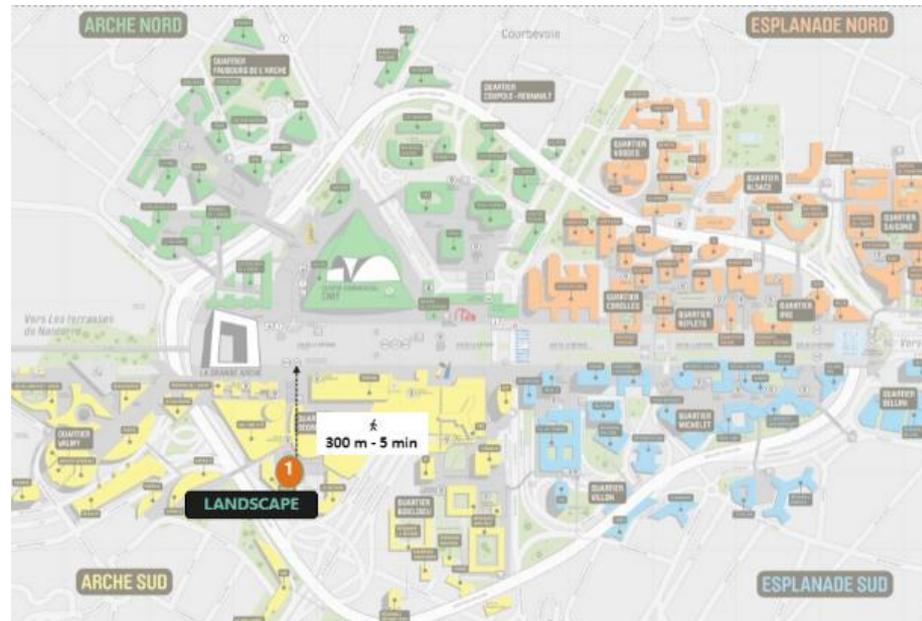
Il se caractérise par :

- Un environnement **partagé** organisé en territoire d'équipe
- Un nombre de **positions alternatives** (collaboration / informel) plus important
- Une valorisation de l'utilisation des **nouvelles technologies mobiles**

Le flex office permet :

- Un **environnement flexible** qui permet d'intégrer plus facilement les évolutions de l'entreprise
- Une surface globale **mieux exploitée**

Landscape : localisation de l'immeuble



Landscape : caractéristiques de l'immeuble



- ❑ Bailleur: SAS PASCAL PROPCO
- ❑ Adresses: 6 place des Degrés 92800 Puteaux (accès dalle) / 22 rue de la Demi-Lune (accès route)
- ❑ Directement accessible depuis la dalle de La Défense (voir photo), à proximité de l'Arche de La Défense
- ❑ Situé à 5 minutes à pied du Hub de transports de La Défense
- ❑ A proximité immédiate des centres commerciaux Quatre Temps Westfield et CNIT, et autres commerces ou restaurants.



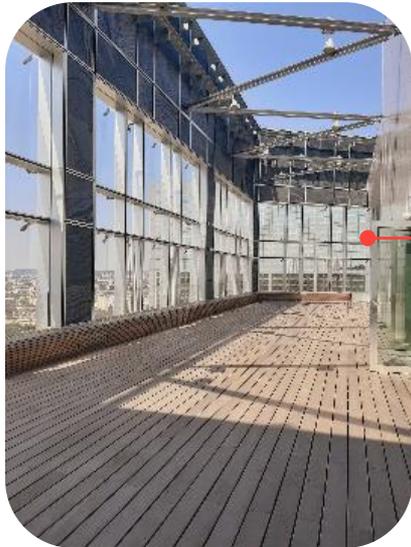
Landscape : physionomie des étages 17 à 21

Zoom sur le 20^{ème} étage



-  1^{er} jour : implantation principale des postes de travail à moins de 6m de la façade
-  2nd jour : implantation principale des espaces collaboratifs
-  Circulation principale

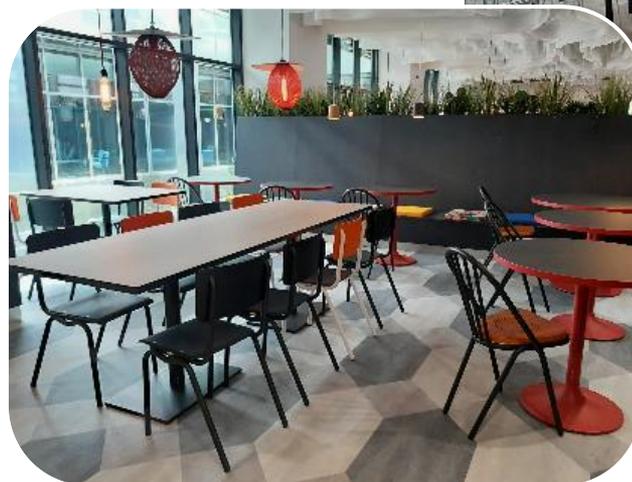
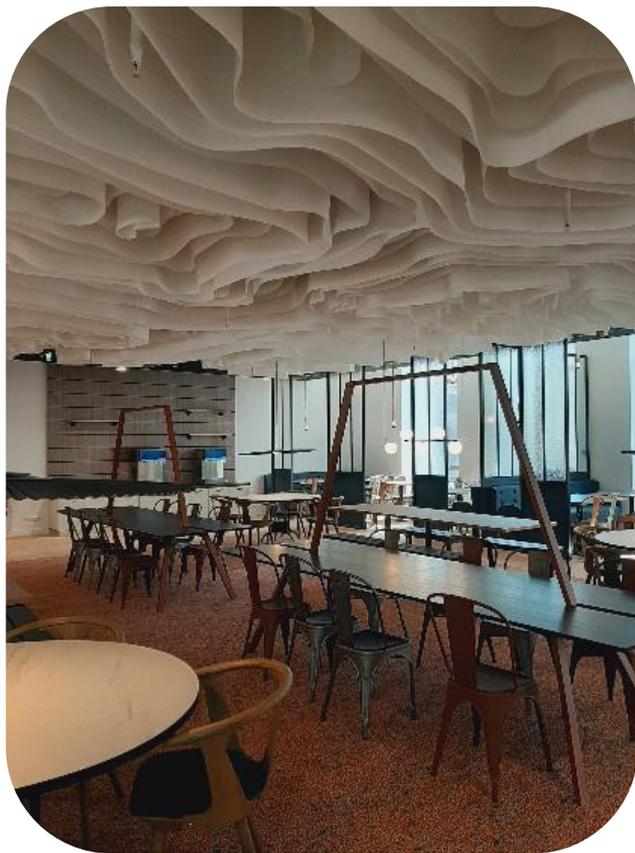
l'espace « plein ciel » HSPF 5,50



La terrasse

le sky garden

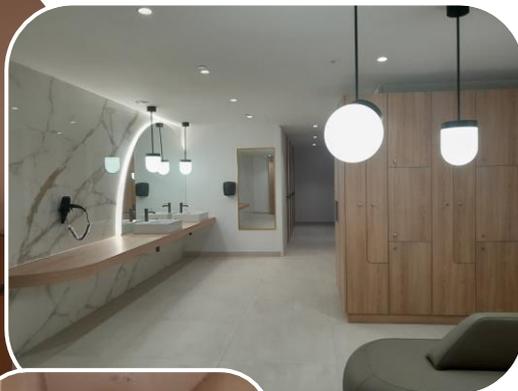
Landscape : restauration



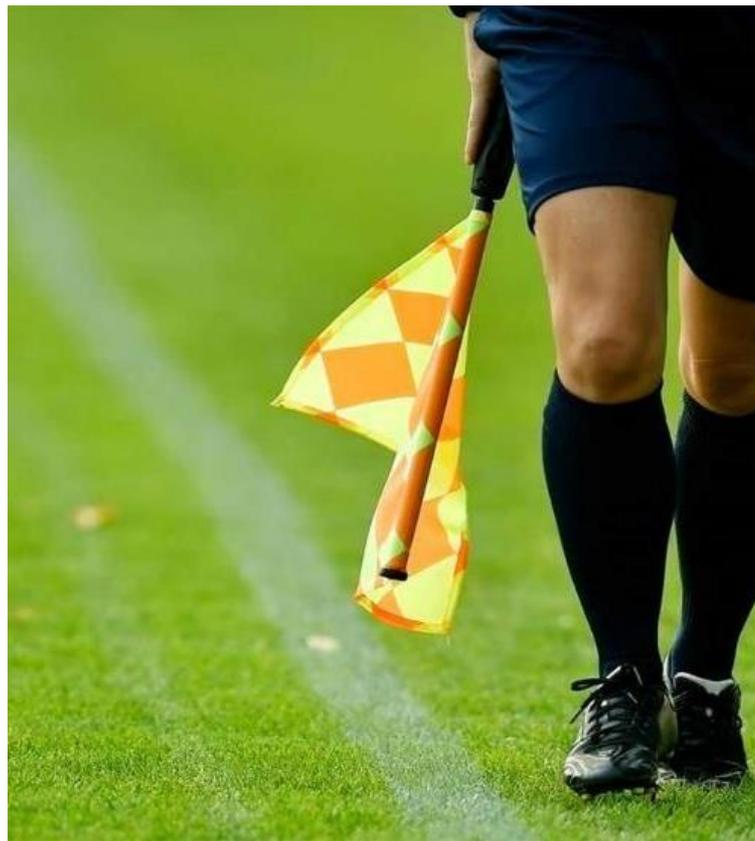
Landscape : restauration



Landscape : vestiaire et business center



4. Bon à savoir : lexique et règles de l'art de l'aménagement





Lexique de l'aménagement (1/2)

Bench :

Un bench est un ensemble de postes de travail reliés entre eux par une structure commune. Il peut regrouper 2, 4 ou 6 postes en un seul élément.

Bulles/Box :

Les bulles sont des salles de réunion de 2 à 4 places maximum et permettent aux collaborateurs de se réunir de façon spontanée, c'est-à-dire, sans réserver l'espace au préalable.

Clean desk / « Bureau blanc » :

Le partage de poste (cf. Flex office/environnement dynamique) nécessite de la part de chaque collaborateur, au moment de quitter son poste, de vider et de laisser propre la surface du bureau et son équipement, prêts à être utilisés par d'autres collaborateurs.

Flex office / Environnement dynamique :

Se caractérise par le partage des postes et permet une variété d'usages en dehors du poste de travail et des salles de réunion classiques. L'aménagement global favorise la mobilité des collaborateurs, à l'échelle du plateau / de l'étage et de l'immeuble.

Micro-zoning :

La phase de micro-zoning consiste à détailler l'aménagement des espaces communs, collaboratifs et des zones d'équipes. Elle définit le type, le positionnement et la quantité des mobiliers (postes de travail et mobiliers supports).

Lexique de l'aménagement (2/2)

Plateau :

Le plateau constitue la surface de référence au niveau de l'étage. Un étage peut contenir plusieurs plateaux de travail.

Positions collaboratives :

Concernent les positions en salles de réunions, espaces projets, espaces de créativité, bulles, etc. Elles peuvent être considérées comme des positions de travail alternatifs et n'incluent pas les positions informelles.

Poste de travail :

C'est un poste qui propose une position de travail classique, disposant des connectiques nécessaires, d'un siège de travail ergonomique et d'une surface de travail de 140x80cm. Il se situe en premier jour.

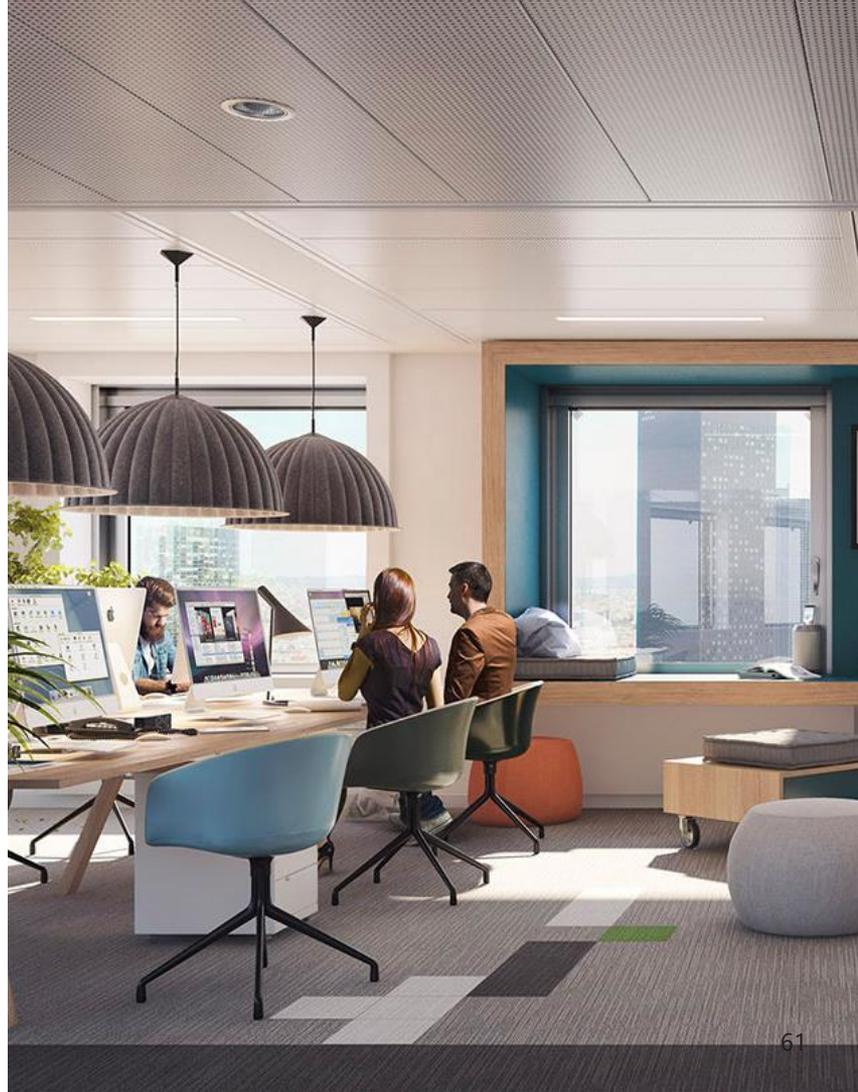
Taux de partage :

Correspond au nombre de postes défini par collaborateur. Il s'applique en flex office/environnement dynamique. Un taux de partage de 0,6 correspond à la présence de 6 postes pour 10 collaborateurs.

Territoires d'équipe :

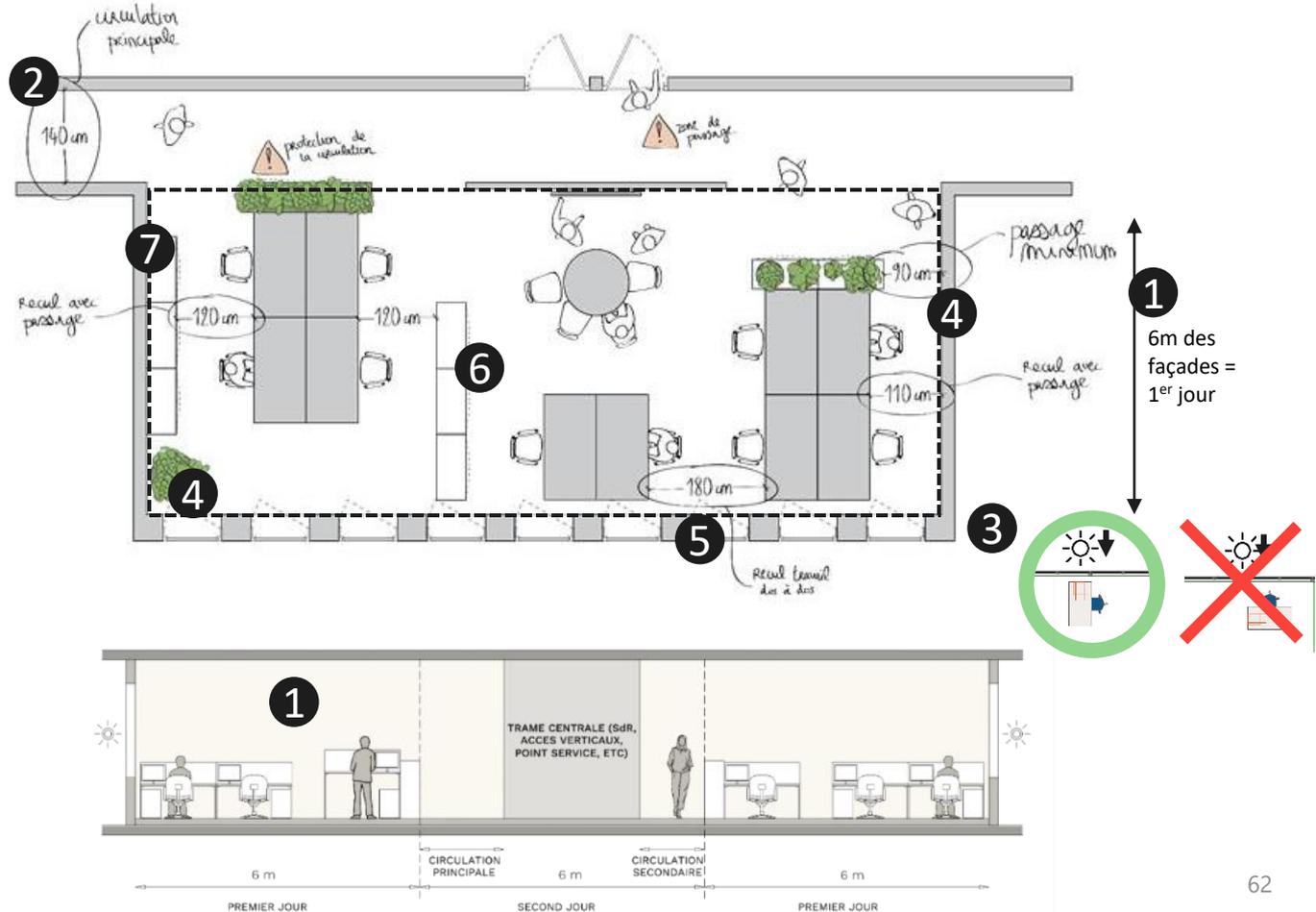
Le territoire d'équipe est un espace partagé non cloisonné dans lequel les collaborateurs d'une même équipe peuvent se retrouver. Il est un point d'ancrage et de personnalisation. Il est constitué d'un écosystème d'espaces support de proximité mutualisés.

La personnalisation se fait à la maille de l'équipe et plus de façon individuelle



Quelques règles d'aménagement

- 1 Toutes les positions de travail sont **implantés en premier jour**
- 2 La circulation principale relie les espaces de travail à toutes les issues sans interruption : Elle mesure 1,40 M
- 3 Pour ne pas être ébloui par la lumière naturelle, il est préférable d'implanter les **positions de travail à la perpendiculaire aux façades**.
- 4 **Distance à respecter entre une cloison et une position** = 0,90 M ou 1,20 M (La distance est plus grande si il y a des rangements contre la cloison)
- 5 Distance arrière pour deux **positions dos à dos** = 1,80 M
- 6 Armoire mi-haute à placer uniquement contre les benchs lorsque ces derniers sont situés le long de la circulation ou entre les benchs comme éléments de séparation
- 7 Armoire haute : à placer exclusivement contre un mur plein.

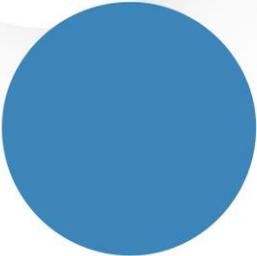




MERCI !

Annexe 2 – FAQ

Archimède



ARCHIMÈDE

FAQ – 21/09/2022



ManpowerGroup®

Objet du document

- Ce document liste les questions qui sont remontées au groupe projet Archimède
- Il est mis à jour chaque mois

Informations générales

- **Quel est le rôle des ambassadeurs Archimède et comment sont-ils choisis ?**
 - La communauté des ambassadeurs est composée de managers et de collaborateurs ; elle constitue un panel représentatif des différents métiers et marques.
 - Les ambassadeurs facilitent la projection de l'organisation opérationnelle sur le futur site, participent aux différents ateliers et événements et sont informés régulièrement. Ils sont les référents privilégiés des collaborateurs.
- **Où puis-je trouver la liste des ambassadeurs de ma direction ?**
 - La liste des ambassadeurs est disponible [ici](#).
- **Je me pose beaucoup de questions sur le projet, à qui m'adresser ?**
 - Vous pouvez échanger en priorité avec vos ambassadeurs
 - Une adresse générique est également disponible si vous souhaitez poser une question précise à l'équipe projet : groupeprojet.archimede@manpower.fr
- **Des visites du nouveau site seront-elles organisées ?**
 - Oui des visites sont prévues, en priorité pour les représentants du personnel et les ambassadeurs du projet.

Recueil des besoins

- **Comment puis-je consulter les résultats de l'enquête interne Archimède ?**
 - Les résultats de l'enquête sont disponibles sur Planet (article publié le 10/04/2022).
- **Comment seront pris en compte les postes faisant l'objet d'un aménagement pour raison médicale ?**
 - Le recensement de ces postes a été fait. Des aménagements adéquats seront bien entendu mis en place. L'équipe de santé au travail accompagne l'équipe projet pour traiter au mieux ce sujet.
- **Je traite fréquemment des informations confidentielles. Comment ce besoin sera-t-il pris en compte ?**
 - La direction Sécurité est partie prenante du projet et veille à ce que les besoins de confidentialité soient pris en compte. Des aménagements adaptés pourront être utilisés lorsque vous traitez d'informations ne devant pas être partagées avec vos collègues (bulles, isolation phonique, filtre de confidentialité...).

L'immeuble

- **Qui sont les autres locataires de l'immeuble ?**
 - ManpowerGroup occupe l'immeuble pour 20% de la surface environ. Les autres locataires ne sont pas encore connus.
- **Combien d'étages occuperons-nous ?**
 - ManpowerGroup occupera 5 étages (du 17^{ème} au 21^{ème}).
- **Quels services seront disponibles ?**
 - De nombreux services sont mis à la disposition des occupants de l'immeuble : un business center (plus de 30 salles de réunion, dont une salle de 199 personnes), plusieurs restaurants, une conciergerie, un espace fitness, un corner pâtisserie / boulangerie, une bibliothèque, une salle d'allaitement, une bagagerie, des casiers connectés type Amazon Locker...
- **Comment sera gérée la salle de sport ?**
 - La salle de sport est gérée par la conciergerie COMET. Elle est mutualisée et réservée aux occupants de l'immeuble. Nous vous communiquerons les modalités pratiques dès qu'elles seront connues.
- **Aurons-nous une infirmerie ?**
 - Une infirmerie sera accessible dans nos étages par les collaborateurs de l'ensemble des marques

Transports

- **Y aura-t-il un accès vélo ?**
 - Les mobilités douces seront prises en compte et un emplacement vélos est d'ores et déjà prévu.
- **Combien y aura-t-il de places de parking voitures / motos / scooters dans l'immeuble ?**
 - 100 places de parking voitures sont prévues dans l'immeuble (dont 20 places équipées de borne de rechargement électrique)
 - A cela s'ajoutent 20 places pour motos / scooters.

Aménagements

- **De combien de postes disposera ma direction / mon entité ?**
 - Le nombre de postes de travail prévu pour chaque territoire est défini en fonction du nombre de collaborateurs et du taux de flex (0,6).
- **Où serai-je situé dans le bâtiment ?**
 - Rapprochez-vous de vos ambassadeurs ou managers pour avoir les dernières informations sur la répartition des territoires des équipes dans le bâtiment.
- **Pourra-t-on fumer sur les terrasses ?**
 - Les terrasses sont « non-fumeur ». Les fumeurs devront sortir à l'extérieur du bâtiment.

Les nouveaux modes de travail

- **Qu'est-ce que le taux de flex ?**

- Le taux de flex est le ratio entre le nombre de postes de travail disponibles et le nombre de collaborateurs. Pour Archimède, le taux de flex est fixé à 6 postes pour 10 collaborateurs, soit un taux de 0,6.
- En effet, compte tenu du télétravail, les collaborateurs sont présents en général 3 jours par semaine sur site ($3/5=0,6$).

- **Que se passe-t-il si tout le monde vient en même temps ? Les collaborateurs risquent-ils d'être renvoyés chez eux ?**

- Non, les collaborateurs présents ne seront pas renvoyés chez eux !
- Si tous les collaborateurs d'une même équipe viennent en même temps, plusieurs solutions s'offriront à eux :
 - Des positions de travail alternatives seront disponibles en complément des postes de travail : bulles, espaces ressource, salles de réunion etc. Ces positions pourront être occupées ponctuellement
 - Une porosité est possible entre les territoires moyennant l'accord des uns et des autres : les collaborateurs pourront occuper des postes de travail dans un territoire voisin si ceux-ci sont disponibles

Les nouveaux modes de travail

- Faudra-t-il réserver son poste de travail ?
 - Non, il n'est pas prévu de réserver les postes de travail.
- Pourra-t-on travailler sur les terrasses ?
 - Oui, bien sûr : les terrasses seront accessibles par tous les collaborateurs, pour travailler ou échanger avec des collègues. Elles seront connectées en wifi et munies de prises électriques.